



COMMISSION BÂTIMENTS ET EMBLEMENTS COMMUNAUX

Rapport concernant l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 320'000.- pour l'Ancienne Mairie

Conformément à la proposition du Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 14 février 2011, la commission des bâtiments et emplacements communaux s'est réunie le 7 mars 2011 pour parler de la rénovation de l'Ancienne Mairie.

La commission a auditionné MM. Carmelo STENDARDO et Giorgio BERNASCONI, architectes, pour présenter les aménagements extérieurs, ainsi que les travaux complémentaires réalisés dans le cadre de cette rénovation.

Après explications des mandataires, la commission a pu comprendre l'amélioration portée à la restauration du bâtiment et aux aménagements extérieurs par rapport au projet de base, ainsi qu'à l'agrandissement du périmètre d'intervention sur le chemin Torney. Cette amélioration a été acceptée par la commission.

Le crédit complémentaire, d'un montant de TTC CHF 320'000.-, basé sur le tableau comparatif du 17 février 2011 figurant dans les documents remis aux commissaires, comprend les travaux d'agrandissement du sous-sol, l'intervention d'un écobiologiste et l'implantation de sondes géothermiques. La commission a accepté ce crédit par 7 voix « pour » et une abstention.

La commission encourage le Conseil municipal à voter l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 320'000.- pour l'Ancienne Mairie lors de la délibération.

Le présent rapport est accepté par 7 voix « pour » et une abstention.

Bertrand FAVRE
Rapporteur a. i.



COMMISSION DE L'URBANISME

Rapport concernant la signalétique des emplacements communaux

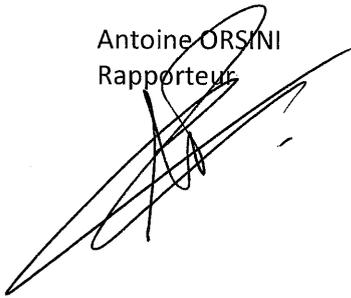
La commission s'est réunie le 8 mars 2011 afin d'étudier la signalétique des emplacements communaux, faisant suite à une première séance s'étant tenue à fin 2008.

Les évolutions apportées au projet ont satisfait les commissaires. Le projet final présenté englobe au total 15 sites d'implantation sur lesquels seront dressées les structures informatives (totems).

A l'unanimité des membres présents, la commission a donné mandat au Conseil administratif de réaliser ce projet pour un coût maximal de TTC CHF 150'000.-.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI
Rapporteur



Le Grand-Saconnex, le 8 mars 2011